COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Un délégué du CICR trouve la mort dans un accident au Soudan

Le Comité international de la Croix-Rouge a appris avec consternation la mort brutale, survenue dans un accident de voiture, le 21 septembre 1980, de M. Jürg Baumann, délégué du CICR au Soudan.

Un infirmier de la Croix-Rouge suisse, M. Günther Omozik, qui se trouvait dans le même véhicule, a été légèrement blessé.

Agé de 25 ans, Jürg Baumann, célibataire, avait tout d'abord été envoyé en Israël, où il exerça la fonction de délégué de février à octobre 1979, et c'est le 3 octobre 1979 qu'il avait rejoint son nouveau poste à Khartoum.

Sa perte est ressentie avec un immense chagrin par le CICR tout entier, qui exprime à ses parents et amis ses sentiments de profonde sympathie.

Ratification et adhésion aux Protocoles

L'ambassade de Finlande à Berne a fait parvenir au Gouvernement suisse deux instruments datés du 4 juillet 1980 et portant ratification par la Finlande des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés le 8 juin 1977.

Ces instruments ont été enregistrés le 7 août 1980 et, conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur pour la Finlande six mois plus tard, soit le 7 février 1981.

*

Le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh a fait parvenir au Gouvernement suisse un instrument daté du 17 avril 1980 et portant adhésion de cet Etat aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Cet instrument a été enregistré le 8 septembre 1980 et, conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur pour la République populaire du Bangladesh six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 8 mars 1981.

*

A la suite de la ratification et de l'adhésion notées ci-dessus, seize Etats sont maintenant Parties au Protocole I: Ghana, Libye, Salvador, Equateur, Jordanie, Botswana, Chypre, Niger, Yougoslavie, Tunisie, Suède, Mauritanie, Gabon, Bahamas, Finlande, Bangladesh, et quinze au Protocole II (Chypre ayant ratifié le Protocole I seulement).